

Vœu présenté au Conseil municipal

Le Conseil municipal, réuni en séance le 24 novembre 2025

Considérant les récentes déclarations du Chef d'État-Major des Armées, exhortant les Françaises et les Français à « accepter de perdre nos enfants » et invitant les maires à devenir « les bases arrières » des armées ainsi qu'à relayer ses messages auprès de la population ;

Considérant que ces propos, d'une tonalité explicitement guerrière, excèdent manifestement le cadre du *devoir de réserve* auquel sont soumis les militaires, et qu'ils tendent à associer les communes à une logique militaire qui ne relève ni de leurs compétences ni de leur mandat démocratique ;

Considérant que les élus Trélazéens se donnent pour vocation de garantir la cohésion sociale, la protection des populations et la promotion de la paix civile, et que nous ne saurions être instrumentalisés à des fins d'embigadement ou de préparation psychologique à la guerre ;

Le Conseil municipal exprime solennellement son refus de s'inscrire dans cette logique guerrière contraire à ses missions et à ses valeurs.

En conséquence, **le Conseil municipal demande à Monsieur le Président de la République :**

1. **De rappeler à l'ordre le Chef d'État-Major des Armées** ou, à défaut, de clarifier publiquement à quel titre et avec quel mandat celui-ci s'est exprimé de manière aussi ouverte et politique, au-delà des obligations de réserve qui s'imposent à tout militaire.
2. **De prendre enfin une initiative diplomatique d'ampleur** en faveur de la paix, fondée sur :
 - la souveraineté pleine et entière de l'Ukraine,
 - sa neutralité garantie,
 - la mise en place d'un cadre de sécurité collective en Europe permettant de sortir durablement de l'escalade militaire.

Le Conseil municipal mandate M. le Maire pour transmettre ce vœu à Monsieur le Président de la République, au Premier ministre, au ministre des Armées ainsi qu'aux parlementaires du département.